

Pôle aménagement environnement et transports

Personne chargée du dossier :
Typhaine Delatouche
Direction environnement développement durable
Tél. : 02 97 02 30 84

Compte rendu Natura 2000 - Ile de Groix Réunion Comité technique Cartographie de Groix

17 septembre 2012
Mairie de Groix - Salle des Mariages

Code pour la diffusion du compte rendu :

Souligné : membre du comité de pilotage

Normal : membre du comité technique

Italique : pour information ou pouvant être sollicités ponctuellement en terme d'expertise

			Présent	Absent- excusé	Diffusion	Convoc. prochain e réunion	Invit. prochain e réunion
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération						
	<u>Jean-Paul AUCHER</u> / Vice-président aux Espaces Naturels	jpaucher@mairie-orient.fr 02.97.02.21.41		x	x		x
	<u>Marc COZILIS</u> / Vice-président à l'environnement	afernandez@mairie-queven.fr		x	x		x
	<u>Pôle AET</u>						
	<u>Jean-François RAULT</u> / DGA	jfrault@agglo-orient.fr		x	x		x
	Direction Environnement et Développement Durable						
	Anne-Marie FAVREAU / Directrice	amfavreau@agglo-orient.fr		x	x		x
	Typhaine DELATOUCHE / Chargée de mission Natura 2000	tdelatouche@agglo-orient.fr 02.97.02.30.84	x		x	x	x
	Sylvaine DUCEUX / Chargée de mission SIG	sduceux@agglo-orient.fr 02.97.02.29.53			x	x	x
	Orlane DORÉ / Assistante d'opération Natura 2000	odore@agglo-orient.fr		x	x		x
Prestataire	Pascal TOCQUER / Chargé de mission agriculture périurbaine et gestion intégrée de l'eau	ptocquer@agglo-orient.fr		x	x	x	x
	<u>Juliane PAPUCHON</u> / Chargée de mission LEADER	jpapuchon@agglo-orient.fr			x		x
	<u>Virginie AUTRET</u> / Chargée d'études EIE des PLU	vautret@agglo-orient.fr			x		x
	<u>Azaïs TOUATI</u> / Chargé d'études PLU	atouati@agglo-orient.fr			x	x	x
	<u>Françoise JIQUEL</u> / Instructrice Permis	fjiquel@agglo-orient.fr			x	x	x
	Bureau d'études TBM CHAUVAUD	(02) 97 56 27 76					
	Sylvain CHAUVAUD / Directeur	tbm-chauvaud@orange.fr	x		x	x	
	Jordi GIBERT / Chargé de projets Agronome	tbm-gibert@orange.fr			x		x
	Romain PRADINAS / Botаниste	tbm-pradinas@orange.fr			x		x
	Estelle BORTOLUZZI / Écologue	tbm-bortoluzzi@orange.fr			x		x
Commune de Groix	Isaël LARVOR / Botаниste	tbm-larvor@orange.fr	x		x		x
	Mickaël ROCHE / Entomologue	tbm-roche@orange.fr			x		x
	<u>Eric REGENERMEL</u> / Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix » / Maire	maire@groix.fr		x	x	x	
	Marie REMY / Directrice générale des services	dgs@groix.fr (02) 97 86 80 15		x	x	x	
	<u>Jean-Marc HESS</u> / Maire adjoint à l'agriculture et à l'environnement	hess.anne@wanadoo.fr		x	x	x	
Lorient Agglomération	<u>Gilles BLOREC</u> / Maire adjoint à l'urbanisme	gilles.blorece@groix.fr			x		x
	<u>Marina STEPHAN</u> / Service Urbanisme	urba@groix.fr			x		x
	<u>Joël Puillon</u> / Maire adjoint à l'urbanisme				x		x
	Direction du Patrimoine Naturel						
Conservatoire du littoral	<u>Christian JOURDREN</u> / Directeur	cjourdren@agglo-orient.fr			x		
	<u>Olivier PRIOLET</u> / Maitrise d'œuvre	opriolet@agglo-orient.fr 02.97.02.30.89		x	x		x
	<u>Frédérique HUET</u> / Gestionnaire	fhuet@agglo-orient.fr			x		
	<u>Jean SIMMONET</u> / Gestionnaire	jsimmonet@agglo-orient.fr			x		
	<u>Agnès RAMOND</u> / Garde du littoral	aramond@agglo-orient.fr			x		
Chambre d'agriculture du Morbihan	<u>Denis BREDIN</u> / Directeur Délégation Bretagne	d.bredin@conservatoire-du-littoral.fr			x		
	<u>Camille BLOT</u> / Chargée de Mission (en congé)	c.blot@conservatoire-du-littoral.fr			x		
	Florine VASSEUR / Chargée de mission (remplaçante)	f.vasseur@conservatoire-du-littoral.fr		x	x	x	x
	<u>Isabelle MERCIER</u> / Chargée de mission SIG	i.mercier@conservatoire-du-littoral.fr			x		x
Chambre d'agriculture du Morbihan	<u>Manuella VOISIN</u> / Directrice de l'antenne d'Hennebont	manuela.voisin@morbihan.chambagri.fr 02.97.36.13.33	x		x	x	x
	<u>Jean-Marc LE CLANCHE</u> / Président CRDA	leclanche.j-marc@orange.fr	x		x		x

Code pour la diffusion du compte rendu :

Souligné : membre du comité de pilotage

Normal : membre du comité technique

Italique : pour information ou pouvant être sollicités ponctuellement en terme d'expertise

			Présent	Absent- excusé	Diffusion	Convoc. prochain réunion	Invit. prochain réunion
	Hennebont <i>Sylvie TICO</i> Conseiller agro Sylvie.tico@morbihan.chambagri.fr 02.97.46.22.00				x		
Agriculteur	Gwénolé ROUSSEAU / Agriculteur (02) 97 86 81 98 /06.81.21.31.98		x		x	x	x
Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan Association de chasse communale	Stéphane BASK Mickaël ADAM csmgroix@voila.fr	sbfdc.56@wanadoo.fr (02) 97 62 11 20	x x		x	x	x
Réserve Naturelle François Le Bail	Catherine ROBERT Gestionnaire Martin FILLAN Conservateur Annie RIO Conservatrice annie11rio@free.fr	rn.groix@wanadoo.fr 02.97.86.55.97 mfillan@yahoo.fr	x	x	x	x	x
Expert Scientifique	Marion HARDEGUEN Conservatoire Botanique de Brest Bernard CLEMENT Université de Rennes Frédéric BIORET UBO - Géoarchitecture m.hardegen@cbnbrest.com bernard.clement@univ-rennes1.fr frederic.bioret@univ-brest.fr				x		x
Conseil Général du Morbihan	Christine BONFIGLIO Directrice Espaces Naturels et Randonnée christine.bonfiglio@cg56.fr				x		
DREAL	Gilles PAILLAT Chargé de mission Natura 2000 Gilles.PAILLAT@developpement-durable.gouv.fr				x		

Objet de la rencontre :

A 14H30, Comité technique de suivi de l'étude sur les espaces agronaturels.

Point étape avancement de la mission de cartographie sur le terrain :

- validation du compte rendu de la réunion précédente,
- présentation des résultats des inventaires de terrain par TBM (inventaire Zones Humides, habitat agrion de Mercure, habitats naturels),
- présentation des grandes dégradations des habitats constatés sur le terrain,
- présentation d'un 1er jet des vocations des espaces (agricole, pp, naturels),
- discussion sur les résultats.
- discussion questionnaire d'enquête et des 18 premiers résultats
- avancement plan de communication,
- ajustement du rétro planning et date de la prochaine réunion.

En deuxième partie à partir de 16H : Réunion avec la Chambre Agriculture et les agriculteurs groisillons

- présentation des premiers résultats et retour des agriculteurs

Présents	
Maître d'ouvrage - Lorient Agglomération	Typhaine DELATOUCHE / Chargée de mission Natura 2000
Prestataire - Bureau d'études TBM CHAUVAUD	Jordi GIBERT / Chargé de projet Agronome Isaël LARVOR / Botaniste
Commune de Groix	Marie REMY / Directrice Générale des services
Agriculteur	Guirec ROUSSEAU / GAEC Kerampoulo Morgane DERLEYN / GAEC Kerampoulo Jessica COLLIN / Agricultrice Marie Louise TURLIN / Agricultrice Philippe TURLIN / Agriculteur Maïna PUILLOIN / Centre équestre de la licorne Manuel GUEGAN / Agriculteur Alain ROUSSEAU / Agriculteur Gwénolé ROUSSEAU / Agriculteur
Chambre d'agriculture du Morbihan	Manuella VOISIN / Directrice de l'antenne d'Hennebont Jean-Marc LE CLANCHE / Président CRDA Hennebont
Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan Association de chasse communale	Stéphane BASK / Chargé de mission Mickaël ADAM / Trésorier

Introduction

Un tour de table permet d'introduire la réunion. Israël LARVOR a réalisé, en majorité, la cartographie des habitats naturels dans le cadre de cette étude.

Les comptes rendus des réunions précédentes sont approuvés.

1 - Inventaire oseille des rochers par la Réserve Naturelle

Catherine ROBERT de la Réserve de Groix a fait l'inventaire des stations d'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*). Toutes les stations ont été retrouvées ainsi que 2 nouvelles stations (ruisseau de Kerlar et Pointe Saint-Nicolas). Les populations sont en bon état de conservation. Ces résultats seront présentés en comité de pilotage Natura 2000.

2 - Présentation des résultats des inventaires de terrain par TBM

Jordi GIBERT et Israël LARVOR présentent l'avancement du terrain. La prospection est terminée.

- inventaire Zones Humides,
- habitat agrion de Mercure,
- habitats naturels,
- critères de dégradation,
- proposition de vocation.

2.1 Agrion de Mercure

Il est de nouveau confirmé que l'agrion de Mercure n'a été trouvé qu'au niveau du lavoir de Quéhéllo. Les deux autres habitats potentiels se trouvent au niveau du trou de l'Enfer et du ruisseau de Kerlar.

Sur deux journées de terrain entre 8 à 10 agrions observés par mauvais temps et une 15aine par temps meilleur mais pas idéal. Les conditions de prospection n'ont pas été idéales compte tenu de la météo de cette année.

Peu de ruisseaux sont favorables car présentant souvent une végétation trop fermée.

2.2 Inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides n'a pas beaucoup bougé par rapport à l'inventaire de X Hardy (2007). Ce sont principalement les limites d'unités qui ont été modifiées. Environ 50 Ha de zones humides ont été inventoriés cette année.

La répartition des surfaces des zones humides par type d'habitat (CORINE Biotope) est :

Habitats	Code CORINE*	Surface (ha)
Eaux douces	22.1	2,9906
Mégaphorbiaies	37.1	0,4812
Prairies humides	37.2	8,9795
Forêts humides	44	1,0052
Formations riveraines de saules	44.1	6,2493
Forêts d'aulnes	44.3	1,8275
Saussaies marécageuses	44.92	24,6374
Roselières	53.1	0,3102
Cultures	82	0,5264
Plantations d'arbres feuillus	83.32	0,2181
Plantations de Peupliers	83.321	1,1621
Jardins humides	85.3	0,5087
Terrains en friche	87.1	0,0744
		48,9704

La typologie CORINE Biotope a été élaborée par l'Union Européenne dans l'objectif de créer un standard de description hiérarchisée des milieux naturels. Elle décrit l'ensemble des habitats présents dans l'Union Européenne à partir de la végétation.

Il est précisé que l'inventaire a été réalisé sur des critères de végétation et/ou des compléments par carottage de sol à la tarière pour observer les traces résiduelles d'humidité.

Le bureau d'études TBM a également proposé des cartes d'unités fonctionnelles reliant les zones humides entre elles. Ce n'était pas la carte définitive qui a été présentée car un dernier contrôle terrain était nécessaire avant finalisation. Ces sites fonctionnels correspondent à un ensemble cohérent de milieux liés par leur fonctionnement hydrologique et la nature de leurs milieux. Ils donnent une continuité aux zones humides en regroupant des zones humides et zones non humides qui influencent le fonctionnement hydrologique et/ou écologique des zones humides.

A noter qu'une zone au niveau du Grao n'a pas pu être prospectée car sous des serres (proche de ruches). Les participants confirment que c'est une zone humide.

Il est précisé qu'il existe beaucoup de source à Groix malgré la faible surface de zones humides.

L'amicale de chasse serait intéressée pour recréer ou restaurer une zone humide pourquoi pas au niveau de la pâture de Kerlar ou dans l'ancien marais de Moustero. Des témoignages de Marc Pouzoulic attestent une faune de zones humides, il y a longtemps (Sarcelle d'hiver, grenouilles...). Aujourd'hui le marais semble atterri.

Les zones humides peuvent être utiles dans le cadre d'une exploitation agricole. Elles peuvent faire de bonnes prairies estivales pour le pâturage. Par contre, il faut être vigilant de ne pas y prévoir d'implantation de bâtiments d'élevage.

Les Z.H. présentent une opportunité pour maintenir les corridors écologiques.

2.3 Présentation de la cartographie des habitats

Le bureau d'études TBM présente les résultats de la cartographie des habitats.

160 types de végétation et/ou mosaïques de végétation ont été inventoriés. Ceci donne une carte difficilement lisible. Des cartes synthétiques sont présentées :

- Habitats d'intérêt communautaire,
- Végétation herbacée de type prairial et culture → changer l'intitulé « prairie » dans la légende car une grande partie des parcelles concernées sont des repousses de végétation entre deux cultures.

Le calcul des surfaces a été réalisé avec l'outil SIG. Pour les mosaïques, les surfaces relatives de chaque type de végétation ont été prises en compte. Par exemple, pour une mosaïque « landes sèches européennes 60% x fourré mixte à prunellier 40% », 60% de la surface du polygone a été comptabilisée comme landes et les 40% restant comme fourré mixte de prunellier.

2.4 État de conservation des milieux naturels - facteurs de dégradations des habitats naturels constatés sur le terrain

Concernant l'évolution des habitats :

- Aucun nouvel habitat n'a été trouvé,
- A noter qu'aucune prairie permanente intéressante d'un point de vue botanique/biodiversité n'a été trouvée. Cela montre bien le peu de zone gérée par pâturage actuellement.
- Les évolutions concernent essentiellement l'évolution des critères de dégradation et en particulier l'enfrichement des parcelles par les fourrés,
- Le critère dégradation par la marée noire n'est plus d'actualité.
- Il est précisé que la cartographie a été réalisée à un temps T. Une parcelle recouverte de végétation herbacée au mois de juillet peut très bien être déjà travaillée aujourd'hui ou sera retournée demain.

Une carte est présentée avec les facteurs de dégradation des habitats. Des échanges ont lieu sur les définitions des types d'habitats et sur les types de dégradation.

Trois niveaux d'intensité de dégradation sont notés :

- 1 pas d'impact négatif,
- 2 dégradation moyenne,
- 3 dégradation forte.

Il y a une difficulté d'explication des critères de dégradation sur les zones de cultures. En effet, **les critères de dégradation ont été définis au départ pour une altération de milieux naturels d'intérêt patrimonial**. Appliqué aux parcelles culturales cela peut être mal interprété et notamment le critère « rudéralisation ».

→ Il est proposé de faire au moins 2 cartes différentes pour distinguer les critères de dégradation des habitats d'intérêt patrimonial et l'état des lieux des zones de culture.

- **Critère embroussalement** : ce critère est utilisé dès que se développe une végétation ligneuse au détriment d'une végétation que l'on souhaite conserver (végétation d'intérêt patrimoniale) ou au détriment de parcelle à vocation agricole (future prairie permanente ou culture).
 - Pour les secteurs de landes cela correspond au rapport ajonc/bruyère, le niveau 1 sans dégradation correspond à un équilibre entre l'ajonc et la bruyère qui sont à peu près à la même hauteur et sur une même surface. Le niveau 2 correspond à une dominance de l'ajonc sur la bruyère tandis qu'au niveau 3, il ne reste plus que quelques tâches de bruyères.
 - Pour les zones de type prairiale le niveau 1 correspond à une dominance de graminées, le niveau 2 correspond à l'ajonc et la ronce qui prend le dessus sur les graminées. Au niveau 3, il ne reste presque plus de graminées. C'est alors un bon indicateur du niveau d'intervention nécessaire pour rouvrir la parcelle en culture ou en prairie permanente.
- **Critère rudéralisation** : il indique la présence d'espèces rudérales (*Coniza canadensis* (Vergerette du Canada), ortie, séneçon de Jacob, queue de lièvre) c'est-à-dire qui supportent les perturbations du sol liées à l'homme (travail du sol/eutrophisation/piétinement). Sur une parcelle anciennement ou récemment cultivée c'est normal de trouver des plantes rudérales puisque ce sont des parcelles travaillées par l'homme. A noter que la vergerette du Canada est une espèce invasive.
- **Surpâturage** : ce critère s'applique surtout pour du pâturage sur des habitats d'intérêt patrimonial par des troupeaux d'animaux domestiques (exclus les lapins). Il n'y a pas ou très peu de pâturage actuellement sur des habitats d'intérêt communautaire. Le surpâturage n'a été rencontré qu'à un seul endroit sur l'île.
- **Piétinement** : ce critère n'est valable que pour les habitats naturels à préserver trop piétinés par les promeneurs.
- **Surfréquentation** : Ce critère est identique au précédent mais confondu avec des impacts de vélos et véhicules.
- **Remblai** : zone de dépôt de déchets inertes.
- **Herbivores** : il s'agit d'un critère mettant en évidence les zones où la végétation prairiale est contrôlée par les lapins qui laissent une pelouse très rase avec des trous (garenne). Ce critère, lorsqu'il est moyen, indique seulement la présence des lapins sans mettre en évidence que cela ne pose problème. Exemple de zone où le gazon est ras comme sur un green de golf. Pas de niveau 3 trouvé sur l'île.

2.5 Présentation d'un 1er jet des vocations des espaces (agricole, prairie permanente, espaces naturels)

La première carte a été réalisée à partir de l'analyse de l'orthophotoplan de 1977. Ont été classées en terre cultivable toutes les parcelles cultivées à ce moment là.

Ont été classés en prairies permanentes :

- Les zones humides avec végétation prairiale ou les cultures classées en zone humide
- Des prairies isolées au milieu d'habitat naturel
- Les parcelles présentant des espèces caractéristiques des végétations prairiales (*dactylis glomerata*, *arrhenatherum elatius*, *daucus carota*, *holcus lanatus*...) lors de l'inventaire et non recensées comme culture suite à l'analyse des images aériennes anciennes.

Les habitats d'intérêt communautaire et les parcelles voisines ont été classés comme habitats naturels à conserver.

Les habitats naturels ont été classés comme « habitats naturels à conserver » s'ils n'ont pas été recensés comme culture lors de l'analyse des images aériennes anciennes.

Ce classement sera précisé après une analyse plus fine des images aériennes anciennes, consultation des agriculteurs et les analyses de terre.

Sont exclus de l'analyse les zones fortement urbanisées, les jardins.

A une époque, jusqu'à 600 ha de terres était cultivés.

3 - Enquête en ligne

Un questionnaire d'enquête a été réalisé, mis en ligne sur le site Internet ci-dessous.

http://groix.n2000.fr/enquete_espaces_agro_naturels

Les 18 premiers résultats de l'enquête ont été présentés lors de la réunion précédente. Ils mettent en avant la nécessité de répondre à un certain nombre de préoccupations des personnes enquêtées.

Il est nécessaire que plus de personnes répondent à ce questionnaire.

4 - Plan de Communication

A faire :

- Refaire un article dans la presse locale avant la réunion pour relance sur l'enquête ?
- Présentation de l'étude à l'association de chasse communale (Stéphane BASCK/Typhaine DELATOUCHE).

5 - Fourniture de données

Données restant à fournir à TBM :

- Les suivis botaniques de l'UBO de Brest (Fred BIORET). Données pas encore disponibles.

6 - Agenda

Rétro planning des réunions à venir :

- Groupe de travail agricole le 17 septembre à 16H,
- Rencontre avec les chasseurs entre le 17 et le 27 septembre → point avec Michaël Adam le lundi 24 septembre,
- COPIL élargi : présentation des données de terrain et des propositions de vocation, **27 septembre à 16H30** (après le comité de pilotage du site Natura 2000 qui se tiendra à 14H30) : présentation rapide de l'étude en comité de pilotage du site Natura 2000 puis réunion de concertation pour l'ajustement des données de terrain et des propositions de vocations,
- Groupe de travail agricole : discussion sur les modalités de gestion,
- COTECH : modalités de gestion,
- COPIL : restitution des propositions de gestion (novembre),
- COPIL : restitution finale de l'étude (décembre ou janvier).

7 - Présentation de l'étude aux agriculteurs - discussion autour de l'agriculture et de la chasse

Les points précédents ont été présentés et discutés avec les agriculteurs.

7.1 Lâcher de faisans

La date de lâcher de faisans est au 23 juin depuis 2 ans. Ce n'est pas un moment adéquat car cela correspond au semis du maïs et tous les grains sont systématiquement mangés. Un retard du lâcher de faisans de deux semaines permettrait au maïs de germer. Il est proposé de se tenir informé des dates de semis et de lâcher de faisans afin de se synchroniser entre agriculteurs et chasseurs car les dates des semis varient chaque année.

La société de chasse communale ne souhaite pas lâcher les faisans fin août car cela leur laisse trop peu de temps pour s'acclimater avant l'ouverture de la chasse.

7.2 Problème de dégradation des cultures par les lapins

Il est constaté des dégâts de culture par les lapins depuis plusieurs années.

Des grillages ont été financés dans le cadre du programme LEADER et posés par les agriculteurs dans le cadre d'une convention agriculteurs, chasseurs et Commune de Groix.

Les grillages sont efficaces mais différentes qualités ont été achetées. Certains se rompent rapidement même pendant la pose. Certaines parcelles mériteraient encore d'être protégées par des grillages.

Il est de nouveau évoqué les bandes tampon entre les grillages et les cultures.
Enfin, le problème de sécurisation des piquets (fer à béton) n'est toujours pas réglé malgré l'engagement de la Commune.

7.3 Problème de développement des populations de rats/ contrôle des chats

Il semble qu'il y ait un développement important des populations de rats.

Le bureau d'études n'en a pas vu pendant l'inventaire.

L'association de chasse met du grain autour de la station d'épuration dans des tubes PVC pour que le reste de la faune ne les consomment pas.

Les participants proposent que la Commune distribue du grain gratuitement à la population.

Il est précisé que la Commune en distribue déjà gratuitement et que des habitants viennent régulièrement en demander.

L'association de chasse envisage d'aider à contrôler les chats errants.

Note à posteriori : Il faut rappeler que les chats (errants ou pas) causent beaucoup de dégâts à la faune sauvage (passereaux communs et protégés, espèces gibier ...). Des études en Angleterre ont mis en relation le déclin important de certaines espèces de passereaux directement avec la prédation causée par les chats. La commune doit être consciente des problèmes que cela va poser avec la population, car les chats seront envoyés à la fourrière (sur le continent). Les propriétaires devront alors payer pour les récupérer.

Marie Remy s'engage à relancer l'entreprise qui s'occupe des problèmes de rats sur l'île.

7.4 Chasse et gestion de la faune sauvage

Aujourd'hui il y a environ 60 hectares en baux de chasse. De plus, la commune autorise annuellement, par écrit, la société de chasse à chasser sur ses terrains (environ 500ha).

S'il n'y a pas de bail, le droit de chasse est au propriétaire de la parcelle ainsi que la régulation des nuisibles sur cette parcelle.

Des conventions/baux de chasse peuvent être signés entre l'association de chasse communale et le propriétaire et comprendre le contrôle des nuisibles.

Il est précisé que le bail de chasse est différent du bail agricole et les deux peuvent coexister sur une même parcelle.

7.5 Renouer le dialogue

Il y a un souhait de renouer le dialogue entre les chasseurs et les agriculteurs malgré certaines amertumes soulevées au cours de la réunion (Problème de sécurité lié aux retombées de plomb de chasse, dégâts sur les cultures, entretien des espaces agricoles).

Il est proposé de relancer la convention Commune/Agriculteurs/Chasseurs avec la nouvelle équipe du bureau de l'association de chasse communale. Le trésorier de la société de chasse présent à la réunion s'engage à reparler de la consultation avec le bureau. Le bureau de la société de chasse se prononcera sur cette convention.

Les acteurs s'accordent pour relancer la discussion entre la société chasse et les agriculteurs, pour faire des réunions efficaces qui aboutissent à des engagements concrets et partagés.